

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 4 février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 janvier 2021, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN — Mme CHAPRON –
M. DELABARRE – M. LEGAY — M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. HAROU (donne pouvoir à M. LOSIER)
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

DB2021-15 RELIURE DES REGISTRES MUNICIPAUX

La secrétaire de mairie signale au conseil que les délibérations, comptes rendus du conseil municipal et arrêtés doivent être reliés. Monsieur le Maire présente au conseil le devis réalisé par l'entreprise SEDI s'élevant à 919.25 € TTC. **A l'unanimité, le conseil donne son accord.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**

